

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un tableau d'Émile Betsellère au musée du Louvre-Lens.

Le musée du Louvre-Lens organise du 28 mai au 6 octobre 2014 une importante exposition intitulée « Les Désastres de la guerre ». Cent ans après la Première Guerre mondiale, cette manifestation internationale présentera un riche ensemble de représentations nées du désenchantement face à la guerre, avant tout considérée comme pourvoyeuse de malheurs depuis le tournant du XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

A cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt du tableau suivant :

Émile Betsellère
(Bayonne, 1846 – Bayonne, 1880)

L'Oublié

1872

Huile sur toile

Dimensions : 125,5 x 200,5 cm

Inventaire CM 173

Dépôt de l'État en 1873, transfert de propriété de l'Etat à la Ville de Bayonne, le 27 avril 2007

Valeur d'assurance : 20 000 € (vingt mille euros).

Cette œuvre devra faire l'objet d'une restauration et bénéficier d'un nouveau cadre afin de pouvoir être présentée. Elle occupera une place importante dans l'exposition lensoise et figurera sur les principaux supports de communication de la manifestation.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter ce prêt, étant entendu qu'une partie des frais de restauration de l'œuvre, ainsi que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par le musée emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.